

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Adoption du schéma directeur cyclable

ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le PCAET, arrêté par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 ;
- VU la décision du SMTUT (syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois) de lancer un schéma cyclable et des études complémentaires ;
- VU la délibération du SMTUT en date du 20/05/2022 approuvant la participation financière des CC Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ;
- VU la délibération de la CCEDA en date du 14/06/2022 approuvant la participation au schéma directeur cyclable et ses études complémentaires ;
- CONSIDERANT que la CCEDA souhaite mener une politique de transition énergétique et de développement de la mobilité douce sur son territoire ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a délégué la compétence Mobilité à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2021, qui est donc autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire. Le SMTUT (Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois) est également AOM sur son ressort territorial, incluant les 30 communes de la CC Thiers Dore et Montagne et 3 communes de la CCEDA que sont Peschadoires, Lezoux et Saint-Jean-d'Heurs.

Le SMTUT est lauréat de l'Appel à Projet Avélo 2, et soutenu par l'ADEME et le CEREMA pour la mise en œuvre d'une politique dédiée aux mobilités actives. Dans ce cadre, il a décidé de lancer en 2022 l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, véritable feuille de route du développement de la pratique du vélo sur le territoire. Afin de permettre une cohérence sur le territoire intercommunal, la CC Entre Dore et Allier, dont 3 communes sont présentes sur le ressort territorial du SMTUT, a décidé d'engager une participation technique et financière à l'élaboration de ce schéma, qui a donc été réalisé sur le territoire des deux CC Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne.

Les objectifs du schéma directeur cyclable sont :

- Développer des aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements à vélo
- Promouvoir l'usage du vélo en développant des services (Location de vélos à assistance électrique, ateliers réparation, stationnement, ...)
- Rendre visible le rôle de tous les partenaires, collectivités, association, usagers,

Le schéma est coordonné par le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thiernois en tant qu'AOM sur une partie du territoire et en partenariat avec les collectivités locales, communes, interco et département qui sont les gestionnaires de voirie mais aussi avec les partenaires dont les associations d'usagers.

Il s'inscrit en complémentarité du schéma directeur cyclable du département du Puy-de-Dôme, en cours de révision. Il s'appuie aussi sur des documents de planification, comme le SCoT Livradois Forez et les PCAET approuvés des deux intercommunalités. Enfin, il a été élaboré en cohérence des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain (Thiers, Courpière, Puy-Guillaume et Lezoux) dont les conventions d'ORT recensent les propositions d'actions sur la durée de la convention.

L'enveloppe financière en d'investissement d'infrastructures et aménagements, concernant la CC Entre Dore et Allier uniquement, est la suivante :

- 2 444 431.42 €

AMBITION	DISTANCE EN MÈTRE	COÛT PRÉVISIONNEL EN €
1	24 756	737 807 €
RD en Agglo	2 030	3 245 €
RD Hors Agglo	8 208	289 612 €
Voie communale	9 106	177 046 €
Voie communautaire	5 412	267 905 €
2	135 542	1 356 860 €
RD en Agglo	27 172	256 706 €
RD Hors Agglo	56 385	358 910 €
Voie communale	51 985	741 244 €
3	3 707	349 740 €
Ancienne voie ferrée	2 403	132 138 €
RD en agglo	231	227 €
Voie communale	1 073	217 400 €
Total général	164 005	2 444 431 €

Il est précisé que les coûts présentés sont partagés entre la CCEDA, les communes et le CD63 en fonction des typologies de voiries. De plus, le plan d'investissements n'est pas engageant et comprend l'ensemble des aménagements inscrits au SDC. L'approbation de celui-ci permettra aux maîtres d'ouvrages de prétendre à différents financements tels que les appels à projet fonds mobilité actives (FMA) de l'Etat.

Le rapport final du Schéma Directeur Cyclable ainsi que le Plan Pluriannuel d'investissement sont joints à la délibération.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le schéma directeur cyclable, les itinéraires définis, leur priorisation et le plan d'actions ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente